LE P'TIT CURIEUX

MARS 2021

Brèves News

MARPA

La convention de lancement d'opération a été signée le 9 mars 2021 entre Loire Habitat et la commune fixant les obligations de la commune dans le projet (bail emphytéotique sur le terrain fourni, subvention de cent mille euros, garantie partielle des prêts, entretien des espaces verts…).

Une convention a également été signée entre LOIRE HABITAT et l'association MARPA pour la création et la gestion de la MARPA.

La commune prend acte que l'association confie au bailleur social LOIRE HABITAT l'étude et la construction d'une résidence pour personnes âgées comprenant 22 logements de type1 bis et 1 logement de type 2, soit une capacité de 24 personnes et des locaux communs adaptés.

MEDIATHEQUE

Durant ce 3ème confinement, la médiathèque de Saint-Romain-la-Motte reste ouverte avec, bien évidemement, le respect des gestes barrières.
Pour plus d'informations :
contacter le **04 77 64 50 91** - du mardi au samedi les matins
ou le **04 77 64 50 43** - du lundi au vendredi les après-midis.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Depuis début avril, Roannais Agglomération décale le ramassage des ordures ménagères à la semaine suivante en cas de jour férié. Par exemple : si le jour férié est un mardi, il n'y a pas de ramassage à St-Romain sur la semaine en cours ; aucun impact si le jour férié n'est pas un mardi.

Nous vous rappellons que le dépôt sauvage des déchets est strictement interdit et que ceux-ci doivent être déposés soit **dans** les Points d'Apports Volontaires prévus à cet effet et **non aux pieds** de ces installations soit dans les déchèteries.

Plusieurs équipements sont à votre disposition :
. **3 PAV** répartis sur la commune.
. **4 déchèteries à proximité** (La Villette à Riorges, Varennes à Roanne, Mardeloup à Pouilly-les-Nonains, La Gare à La Pacaudière).
. **le ramassage des encombrants** - n° vert 0 800 00 08 56

République Française - Département de la Loire - Arrondissement de Roanne
MAIRIE DE SAINT ROMAIN LA MOTTE 42640
358, rue de Trebande Tél. 04-77-64-50-43 Fax 04-77-64-58-14
site Web www.stromain.fr Mail : secretariat@stromainlamotte.fr

PLU

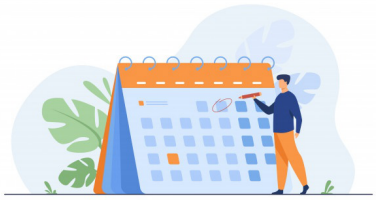

L'étude concernant les cas par cas est en cours auprès de la DREAL. Dès réponse de celle-ci, l'enquête publique sera lancée.
La COVID-19 impacte fortement les délais en ce qui concerne les échanges avec les admnistrations.

VOIRIE

Les couches de surface de la CD 39 vont être refaites par le Département entre la sortie de l'agglomération et la RN7.

RESPECTER LA SIGNALISATION PENDANT CES TRAVAUX ET ADAPTER VOTRE VITESSE.

Les travaux engagés rue du Lavoir sont en cours de finalisation. Le mur créé à l'occasion de la réfection de cet axe va être végétalisé rapidement.
La campagne de curage des fossés s'est déroulée sur 2 jours et a été réalisée par l'entreprise Pierre MOUTET de Changy. L'utilisation d'une rigoleuse permet un travail rapide.

IMPOTS

Depuis la loi de finances de 2018, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation. Cette suppression est totalement compensée par le transfert au profit de la commune de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Une augmentation du taux ne signifie pas une augmentation des impôts mais une nouvelle répartition.
Ainsi le taux sur le foncier bâti de 29.73% se compose de la part communale pour 14.43% et de la part départementale pour 15.3%. Après calcul, le total obtenu étant supérieur à la taxe d'habitation, un cofficient de 0.98 est appliqué pour neutraliser cette évolution.

INFOS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

La nouvelle carte nationale d'identité (CNI) sera déployée progressivement sur l'ensemble du territoire national, entre le 15 mars 2021 et le 28 juin 2021.

La carte nationale d'identité, dont la détention n'est pas obligatoire en France, est un document qui permet à chaque citoyen de justifier de son identité tant dans ses relations avec l'administration que dans sa vie quotidienne. Elle est également un document de voyage permettant de circuler au sein de l'Union Européenne. Sa délivrance est une compétence régalienne de l'Etat.

La France a décidé de moderniser le format actuel existant depuis 1995, le visuel et l'usage de la CNI, tout en répondant aux nouvelles exigences de sécurités portées par l'Europe dans un règlement publié en juin 2019.

A compter du 2 août 2021 prochain, tout usager souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte. Les anciennes CNI en cours de validité après le 2 août seront bien sûr toujours valables jusqu'à expiration. En revanche, à compter d'août 2031, les CNI anciens modèles ne permettront plus de voyager dans les autres pays européens.